



## coordonnées du bailleur au locataire

Par **zzapjack**, le **06/01/2025** à **13:24**

Bonjour

En cas de changement de coordonnées du bailleur (adresse, téléphone..) ou en cas de succession, l'agence de location a-t-elle l'obligation de transmettre les nouvelles données du bailleur au locataire:

- nouvelles coordonnées du bailleur désigné dans le bail
- nouveau propriétaire et coordonnées dans le cas de succession

Merci

Par **youris**, le **06/01/2025** à **13:33**

bonjour,

voir ce lien :

[logement-un-locataire-doit-il-etre-prevenu-dun-changement-de-propretaire-par-succession](#)

*Il n'existe un seul cas, où il est possible que le locataire ne soit pas informé : « **Lorsqu'une agence immobilière est mandatée pour la gestion du bien, puisqu'il n'y a pas de changement de coordonnées bancaire ou d'interlocuteur.** »*

salutations

Par **Isadore**, le **06/01/2025** à **13:40**

Bonjour,

Il n'y a pas d'obligation légale pour un bailleur qui déménage de transmettre ses nouvelles coordonnées à son locataire. Le bail doit mentionner l'adresse du bailleur au moment de la

signature du bail, mais c'est tout :

[https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\\_lc/LEGIARTI000039369598/](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000039369598/)

Pour autant un bailleur qui ne le ferait pas s'expose à des problèmes si son locataire lui adresse des courriers à l'ancienne adresse... ou s'il décide par exemple de changer de mode de règlement des loyers.

Même si le bailleur recourt à un mandataire, le locataire reste libre de s'adresser à lui pour tout problème en lien avec le logement.

Un peu dommage de se retrouver avec des impayés de loyer ou assigné au tribunal pour des travaux non effectués parce qu'on n'a pas informé le locataire de sa nouvelle adresse.

**Par Pierrepauljean, le 06/01/2025 à 16:19**

bonjour

en cas de décès, le mandat de gestion cesse au jour du décès....

le notaire en charge de la succession peut décider de mandater la même agence pour gérer le bien dans l'attente de la décision du ou des héritiers

mais le locataire doit en être informé